



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.3135
13 novembre 1992

FRANCAIS

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 3135e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le vendredi 13 novembre 1992, à 17 heures

Président : M. ERDOS (Hongrie)

Membres :

Autriche	M. HOHENFELLNER
Belgique	M. NOTERDAEME
Cap-Vert	M. JESUS
Chine	M. LI Daoyu
Equateur	M. AYALA LASSO
Etats-Unis d'Amérique	M. PERKINS
Fédération de Russie	M. VORONTSOV
France	M. MERIMEE
Inde	M. GHAREKHAN
Japon	M. HATANO
Maroc	M. SNOUSSI
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir David HANNAY
Venezuela	M. BIVERO
Zimbabwe	M. MUMBENEGWI

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 17 heures.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION EN BOSNIE-HERZEGOVINE

LETTRE DATEE DU 5 OCTOBRE 1992, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LES REPRESENTANTS DE L'ARABIE SAOUDITE, DE L'EGYPTE, DU PAKISTAN, DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN, DU SENEGAL ET DE LA TURQUIE (S/24620)

LETTRE DATEE DU 4 NOVEMBRE 1992, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA BOSNIE-HERZEGOVINE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/24761)

LETTRE DATEE DU 9 NOVEMBRE 1992, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA BELGIQUE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/24785)

LETTRE DATEE DU 9 NOVEMBRE 1992, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/24786)

Le PRESIDENT : Conformément aux décisions prises à la 3134e séance du Conseil de sécurité, j'invite le représentant de la Bosnie-Herzégovine à prendre place à la table du Conseil; j'invite les représentants de l'Albanie, de l'Allemagne, de l'Azerbaïdjan, du Canada, des Comores, de la Croatie, de l'Egypte, de l'Indonésie, de la République islamique d'Iran, de l'Italie, de la Jordanie, de la Malaisie, du Pakistan, du Qatar, du Sénégal, de la Slovénie et de la Turquie à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Sacirbey (Bosnie-Herzégovine) prend place à la table du Conseil; M. Shkurti (Albanie), M. Graf zu Rantzau (Allemagne), M. Hassanov (Azerbaïdjan), Mme Fréchette (Canada), M. Moumin (Comores), M. Drobnjak (Croatie), M. Elaraby (Egypte), M. Wisnumurti (Indonésie), M. Kharrazi (République islamique d'Iran), M. Traxler (Italie), M. Abu Odeh (Jordanie), M. Redzuan (Malaisie), M. Marker (Pakistan), M. Al-Ni'Mah (Qatar), M. Cissé (Sénégal), M. Türk (Slovénie) et M. Aksin (Turquie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Afghanistan, du Koweït, de la Lituanie, de la Norvège, de la Roumanie, de la Tunisie et de l'Ukraine des lettres dans lesquelles ils

Le Président

demandent à être invités à participer au débat sur le point inscrit à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Ghafoorzai (Afghanistan), M. Abulhasan (Koweït), M. Gureckas (Lituanie), M. Huslid (Norvège), M. Florean (Roumanie), M. Khouini (Tunisie) et M. Batiouk (Ukraine) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT : J'ai reçu de S. E. M. Ilija Djukic, Ministre des affaires étrangères, une lettre, datée du 11 novembre 1992, dans laquelle il demande à être autorisé à prendre la parole devant le Conseil. Je me propose, avec l'assentiment du Conseil, de l'inviter à prendre la parole au cours du débat sur la question dont le Conseil est saisi.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sir David HANNAY (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence et remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Mérimée, du travail remarquable qu'il a fait pendant le mois d'octobre.

Ma délégation se félicite de ce débat et en particulier des contributions déjà apportées par le Secrétaire Vance, Lord Owen, Mme Ogata et M. Mazowiecki. Il est important, de temps à autre, de prendre un peu de recul et de faire le point sur ce que les Nations Unies ont fait durant l'année écoulée en Bosnie-Herzégovine et dans les régions voisines de ce qui était autrefois la Yougoslavie. Il est nécessaire, à l'occasion, d'essayer de voir la forêt à travers les arbres. Moyennant quoi, quelque grave que soit la situation, nous pouvons voir que les Nations Unies ont fait du bon travail.

Il y a un an, le conflit en Croatie était au plus fort. Des villes telles que Vukovar et Osijek avaient été presque entièrement détruites, entraînant des pertes en vies humaines effroyables parmi la population civile. Maintenant, un an plus tard, il n'y a plus de guerre véritable en Croatie et les Nations Unies maintiennent la paix dans des régions qui, il y a

Sir David Hannay (Royaume-Uni)

peu, étaient encore en flammes. La situation en Croatie est toujours grosse de problèmes, comme le Conseil ne le sait que trop bien, mais elle est nettement meilleure qu'elle ne l'était. Le crédit en revient pour une grande part aux efforts de maintien de la paix déployés par les Nations Unies par le biais de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU), aux efforts humanitaires du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et à d'autres efforts internationaux.

En Bosnie-Herzégovine, aussi affreuse que soit la situation, on frémit à l'idée de penser à ce que seraient les souffrances sans le travail du HCR et du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), sans le pont aérien de Sarajevo, et à celles que l'hiver amènerait si la FORPRONU ne déployait pas actuellement des milliers de soldats pour garantir la fourniture de secours humanitaires.

Nous devons aussi nous demander où nous serions s'il n'y avait pas la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie, s'il n'y avait pas de processus politique. Il n'est pas extravagant d'imaginer que nous serions peut-être déjà au milieu d'un conflit beaucoup plus étendu dans tous les Balkans. Nous avons pu jusqu'à présent éviter ce cauchemar et nous devons continuer à le faire.

Je voudrais prendre un instant pour décrire le rôle joué dans ces efforts par la Communauté européenne, dont mon pays est membre et assume actuellement la présidence. Ce que nous avons fait est très éloquent.

Tout d'abord, en matière de diplomatie préventive, la Communauté européenne a sa propre mission de surveillance déployée dans l'ex-Yougoslavie depuis juillet 1991. Cette mission compte quelque 400 personnes, y compris 350 observateurs en provenance de la Communauté européenne, du Canada, de la Suède, de la Tchécoslovaquie et de la Pologne. Le coût total de cette mission pour la Communauté européenne et pour les Etats qui y contribuent se monte à plusieurs millions de dollars par mois. La mission de surveillance travaille en étroite liaison avec la FORPRONU et assume un nombre toujours croissant de fonctions. Elle travaille, par exemple, dans ce que l'on appelle les zones roses en dehors des zones protégées par les Nations Unies en Croatie. Avec la FORPRONU, elle a réalisé la démilitarisation de la péninsule de Prevlaka, qu'elle s'emploie maintenant à maintenir. La mission de surveillance de la

Sir David Hannay (Royaume-Uni)

Communauté européenne a récemment étendu ses opérations en Bulgarie, où elle opérera près de la frontière avec l'ex-Yougoslavie. En tant que Président de la Communauté européenne, nous sommes en train de négocier des missions semblables avec la Hongrie et l'Albanie.

Sir David Hannay (Royaume-Uni)

En ce qui concerne le rétablissement de la paix, la Communauté européenne a été active depuis le début du conflit dans la région. Depuis le mois d'août de cette année, la Communauté européenne et l'Organisation des Nations Unies ont travaillé ensemble à la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie, développant le travail accompli précédemment par la Conférence présidée par Lord Carrington. Lord Owen et le Secrétaire Vance ont déjà décrit les travaux effectués jusqu'à présent par la Conférence conjointe de la Communauté européenne et de l'ONU. Il est trop tôt pour parler de percées, mais il est net que beaucoup a déjà été fait. La Conférence est le meilleur, probablement le seul espoir d'un règlement durable dans la région.

Pour ce qui est du maintien de la paix, les pays de la Communauté européenne sont fortement représentés dans la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU), avec près de 5 000 soldats en Croatie et 5 500 en Bosnie. En vertu d'arrangements exceptionnels pour une force des Nations Unies, l'opération de protection des convois humanitaires en Bosnie est financée par les Etats mêmes de la Communauté européenne, ce qui représente un coût d'environ 400 millions de dollars. Et la Communauté européenne paye bien entendu sa contribution mise en recouvrement habituelle de 32,15 % du coût de toutes les autres opérations de l'ONU dans l'ancienne Yougoslavie. A ce jour, compte tenu du mode de fonctionnement du mécanisme des mouvements de trésorerie, les Etats membres de la Communauté européenne ont versé plus de 80 millions de dollars, soit 42 % du total des contributions, pour les opérations de maintien de la paix en Yougoslavie en 1992.

Dans le domaine humanitaire, la Communauté européenne a joué, une fois encore, un rôle de premier plan. Les contributions des pays de la Communauté européenne aux activités du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés dans l'ancienne Yougoslavie représentent jusqu'ici plus de 150 millions de dollars, dont la contribution britannique qui s'est élevée à près de 30 millions de dollars. Les pays de la Communauté européenne ont contribué une somme de 22 millions de dollars aux travaux du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Le pont aérien de Sarajevo, auquel plusieurs Etats

Sir David Hannay (Royaume-Uni)

membres de la Communauté européenne ont participé, a coûté à mon pays environ 2,5 millions de dollars jusqu'ici. Plus de 320 000 réfugiés venus de l'ancienne Yougoslavie ont trouvé refuge auprès d'Etats membres de la Communauté européenne.

Le Royaume-Uni et d'autres pays de la Communauté européenne s'affairent également à faire respecter l'embargo sur les armes imposé à l'ancienne Yougoslavie et les sanctions économiques contre la Serbie et le Monténégro. L'Union de l'Europe occidentale (UEO) et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) patrouillent l'Adriatique. Conjointement avec la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), la Communauté européenne a envoyé trois missions d'assistance aux sanctions en Roumanie, en Bulgarie et en Hongrie, qui se sont déjà avérées efficaces en aidant ces pays à appliquer les sanctions. D'autres missions d'assistance aux sanctions suivront dans d'autres pays de la région.

Tout ceci représente un effort massif de la part de l'Organisation des Nations Unies et de la Communauté européenne et ses Etats membres, tant du point de vue des effectifs que de celui des dépenses. C'est un effort qui a également coûté de nombreuses vies, pour la FORPRONU, pour les observateurs de la Communauté européenne et pour ceux qui assurent le pont aérien de Sarajevo.

Mais il est clair que ces efforts ne suffisent pas. La situation sur le terrain continue de se détériorer et davantage, bien davantage, doit être fait.

Quant au rétablissement de la paix, Lord Owen et le Secrétaire Vance, ainsi que la Conférence qu'ils président, méritent le soutien total du Conseil et de tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies. Il faut amener les parties aux conflits dans l'ancienne Yougoslavie à se rendre compte que la communauté internationale attend d'elles qu'elles règlent leurs différends dans le cadre de la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie. Il faut qu'elles se rendent compte qu'aucun autre mécanisme, aucune autre solution, ne leur est offerte. Il faut qu'elles se rendent compte, avant tout, que la force n'est pas une solution, que tout gain territorial qu'elles pourraient remporter par la force des armes et tout changement démographique qu'elles pourraient tenter d'apporter dans ces régions par le recours à la force ne sauraient être ni ne seront acceptés par la communauté internationale, et que,

Sir David Hannay (Royaume-Uni)

à l'intérieur de ces frontières internationalement reconnues, les minorités ont le droit d'être protégées comme il convient et de voir leurs droits civils pleinement respectés.

La communauté internationale n'acceptera pas le partage de la Bosnie-Herzégovine en prétendues républiques unilatéralement proclamées ou autres entités politiques. Les propositions constitutionnelles présentées par le Secrétaire Vance et Lord Owen comme base de négociation méritent le plein appui du Conseil.

Dans le domaine du maintien de la paix, nous devons également nous activer. Au début de la semaine, le Conseil a autorisé le déploiement d'observateurs dans les aéroports de la région. Dans le projet de résolution dont nous discutons maintenant, nous soulevons la question du déploiement d'observateurs le long des frontières de la Bosnie. Le Groupe de travail militaire mixte constitué par les trois parties en Bosnie est d'une importance cruciale. Et toutes les parties doivent respecter leur engagement d'oeuvrer dans ce groupe en session continue et ininterrompue, afin de consolider la cessation complète des hostilités en Bosnie-Herzégovine et d'essayer de parvenir à démilitariser Sarajevo et d'autres cités.

Les sanctions, elles aussi, doivent être renforcées. Nous devons veiller à ce qu'elles ne soient pas violées par la voie du Danube ou de l'Adriatique, et que les marchandises en transit par la Serbie et le Monténégro ne soient pas détournées. Les autorités de Belgrade et les Serbes de Bosnie doivent se rendre compte que leurs politiques actuelles signifient pour eux la ruine économique et un statut de paria dans les affaires mondiales. Le Président fédéral Cosic et le Premier Ministre Panic ont fait part de leurs bonnes intentions, mais celles-ci doivent être accompagnées de changements de politique et de mesures effectives sur le terrain, dont nous n'avons que trop rarement constaté l'existence jusqu'à présent. Si cela ne se produit pas, au lieu de lever les sanctions cet hiver, nous devons peut-être envisager de prendre d'autres mesures.

Pendant que je parle des sanctions, je voudrais indiquer que mon gouvernement est fermement convaincu que l'embargo sur les armes ne doit pas être levé dans quelque partie que ce soit de l'ancienne Yougoslavie. Ce

Sir David Hannay (Royaume-Uni)

serait là une solution de désespoir. Ce dont les populations civiles qui souffrent dans tous les pays de la région n'ont vraiment pas besoin, c'est qu'on y introduise davantage d'armes. Cela ne pourrait qu'entraîner plus de morts, plus de souffrances, et menacerait les efforts déployés pour assurer la livraison des approvisionnements humanitaires à ceux qui en ont besoin.

Un effort massif conjoint est nécessaire maintenant pour éviter un désastre humanitaire cet hiver en Bosnie-Herzégovine. A la suite de la réunion du Conseil européen extraordinaire à Birmingham, le mois dernier, la Communauté européenne a constitué une équipe spéciale chargée d'appuyer les activités du HCR. Les camps de détention doivent être vidés. Nous appuyons totalement le travail du CICR, qui a supervisé jusqu'à ce jour la libération de 2 200 détenus bosniaques. Les pays occidentaux ont offert près de 2 700 places à d'anciens détenus, et les offres faites par les seuls pays de la Communauté européenne représentent environ 45 % de ce chiffre.

Enfin, nous devons tous en faire davantage dans le domaine de la diplomatie préventive. Le Kosovo mérite une attention particulière, et dans ce domaine, les efforts de Lord Owen et du Secrétaire Vance ainsi que de la CSCE pour développer davantage le dialogue entre les Yougoslaves et les Kosovars méritent notre complet appui. Le dialogue est la seule façon d'éviter l'explosion au Kosovo, explosion qui pourrait déstabiliser d'autres pays de la région. Le Kosovo est un cas spécial. Il fait partie de la Serbie et constitue un point sensible pour tous les Serbes. Mais, si la question ne doit pas tourner au désastre pour la Serbie, les Serbes doivent donner au Kosovo son autonomie à l'intérieur de la Serbie, et ils doivent encourager la communauté internationale à les aider, par le déploiement de contrôleurs ou d'observateurs, sous les auspices de la CSCE, qui a déjà envoyé une mission résidente au Kosovo. Les Kosovars, pour leur part, devraient comprendre que des exigences d'indépendance ne sont pas le meilleur moyen d'assurer leurs droits et leur avenir. La Macédoine mérite également de retenir notre attention, et je sais que Lord Owen, le Secrétaire Vance et leur équipe en sont pleinement conscients.

La tâche qui nous attend est énorme. Elle vient s'ajouter à une somme formidable de travail accompli jusqu'ici par l'Organisation des Nations Unies

Sir David Hannay (Royaume-Uni)

et ses institutions, le CICR, la Communauté européenne et d'autres. Il n'est pas facile d'être optimiste. Mais, aussi difficile que soit la situation dans l'ancienne Yougoslavie, nous devons persévérer. L'autre possibilité - cesser de tenter de rétablir la paix, lever l'embargo sur les armes et laisser les parties continuer à s'entre-tuer et à se détruire, abandonner à son sort la population civile tourmentée - est un choix que nous ne devrions même pas envisager.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant du Royaume-Uni des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. PERKINS (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) :

Le Conseil se réunit une fois encore pour débattre de la question de la Bosnie-Herzégovine alors que les massacres et l'"épuration ethnique" se poursuivent sans relâche. Ma délégation se félicite de ce débat constructif. Le Conseil doit encore agir, et de façon décisive, pour renforcer les sanctions contre la Serbie-Monténégro. C'est précisément l'objectif du projet de résolution que le Conseil examine. Le message est clair. Les sanctions seront appliquées. Il sera mis fin aux pratiques permettant d'éluder les sanctions. Il sera mis fin également à l'agression, à l'"épuration ethnique" et aux morts et aux souffrances qui en résultent.

Nous condamnons sans réserve les personnes peu scrupuleuses qui, utilisant des exemptions de transbordement, contournent les sanctions imposées à la Serbie-Monténégro. Nous ne permettrons pas à ceux qui cherchent à éluder les sanctions d'abuser de ces exemptions.

Le projet de résolution que nous envisageons doit indiquer clairement à tous que l'Adriatique ne doit pas devenir une voie d'approvisionnement serbe. Les casse-sanctions seront arrêtés et repoussés. Avant même que ne commence la procédure d'arrêt et de fouille, nous espérons que les feux de la publicité décourageront les personnes qui cherchent à tirer profit de cette tragédie humaine.

Les Etats-Unis ont des raisons de penser que les pétroliers de la Thita Tankers Company du Pirée (Grèce) ont livré des produits pétroliers au port de Bar, au Monténégro, à deux reprises au moins depuis l'imposition des sanctions, le 1er juin 1992. A ce jour, plus de 200 000 barils de produits pétroliers ont été livrés.

Le pétrolier Thita Triton, battant pavillon maltais, propriété de Liquid Cargoes Maritime et utilisé par la Thita Tankers Company S.A., a livré environ 200 000 barils de produits pétroliers du Pirée à Bar à la fin du mois d'octobre. Une autre livraison de produits pétroliers par un pétrolier de la compagnie Thita pourrait avoir eu lieu le 9 novembre.

Le pétrolier grec Thita Volcano a effectué plusieurs voyages en octobre, de Priolo (Sicile) à Bar pour livrer de la soude caustique. La soude caustique est un précurseur industriel de base servant au raffinage du pétrole et utilisé également dans les industries des plastiques, du caoutchouc et de l'acier.

M. Perkins (Etats-Unis)

Le cargo Lory, battant pavillon maltais, propriété de la Socomar S.R.L. de Piano del Sorrento (Italie) et que cette dernière exploite, a été affrété pour livrer 8 000 tonnes de coke de pétrole à Bar au mois de novembre.

Des navires appartenant à l'Heliopolis Shipping and Navigation Company d'Alexandrie (Egypte) ont régulièrement livré des marchandises et transporté du bois et d'autres produits au départ de Bar depuis l'imposition des sanctions.

La communauté mondiale doit faire clairement comprendre que cette conduite ne sera pas tolérée.

Nous sommes également choqués par des informations selon lesquelles des navires empruntent le Danube pour décharger des marchandises en Serbie-Monténégro. Le Danube ne sera pas utilisé pour acheminer en Serbie des marchandises soumises à l'embargo.

Le projet de résolution que nous examinons traite de ces graves problèmes. C'est notre réponse à ceux qui affichent leur mépris envers la volonté de la communauté des nations civilisées. En outre, c'est notre réponse aux appels d'un peuple dont la souffrance doit prendre fin.

En interdisant les transbordements de la plupart des marchandises énergétiques et industrielles clefs, le projet de résolution nous aidera à veiller au respect de la résolution 757 (1992) du Conseil de sécurité. En fournissant l'autorité nécessaire pour arrêter les entrées et les sorties de marchandises, le projet de résolution nous aide à faire en sorte que l'Adriatique ne soit pas utilisée pour contourner l'embargo. En réaffirmant la responsabilité des Etats riverains d'empêcher que le trafic sur le Danube ne desserve des ports serbes, nous espérons faire respecter les résolutions 713 (1992) et 757 (1992) du Conseil de sécurité.

Le projet de résolution que nous allons adopter demande au Secrétaire général de l'ONU, en consultation avec les institutions humanitaires, d'étudier la possibilité d'établir des zones sûres à des fins humanitaires. Pour mon gouvernement, cette étude a pour but d'établir si en tant qu'expédient temporaire, la création de ces zones est un moyen qui permette de sauver des vies humaines. Accepter une telle étude ne signifie en aucune façon que nous fermons les yeux sur le concept d'"épuration ethnique",

M. Perkins (Etats-Unis)

ni que nous accepterons jamais des mesures qui pourraient compromettre l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine; ni que nous pensons que des gens devraient être encouragés à quitter leurs foyers.

Il est impératif que le Conseil agisse pour mettre fin à tout appui extérieur fourni aux agresseurs à l'intérieur de la Bosnie. Nous sommes convaincus que le projet de résolution que nous examinons est un premier pas dans cette direction. Si, toutefois, ces mesures ne suffisent pas, que personne ne mette en doute notre détermination à faire tout ce qui est nécessaire pour parvenir à nos fins.

Pour terminer, je voudrais exprimer le profond respect et la reconnaissance de mon gouvernement pour les hommes et les femmes courageux de la communauté internationale, en particulier ceux qui travaillent pour la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), qui servent en Bosnie-Herzégovine et subissent l'horreur d'un conflit tragique, insensé et meurtrier dans des circonstances extrêmement difficiles. Ils font de leur mieux pour mettre fin aux combats et garantir l'acheminement des secours humanitaires. Alors que ceux qui ont commencé ce conflit représentent ce qu'il y a de pire dans le comportement humain, les représentants de la communauté internationale incarnent les aspects les plus nobles de l'esprit humain.

M. LI Daoyu (Chine) (interprétation du chinois) : Tout d'abord, qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de remercier M. Vance et Lord Owen, Coprésidents du Comité directeur de la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie, pour les renseignements qu'ils ont fournis au Conseil de sécurité.

Je voudrais aussi remercier Mme Ogata, Haut Commissaire pour les réfugiés, pour le rapport qu'elle a présenté au Conseil.

La délégation chinoise se félicite au plus haut point des efforts inlassables et positifs ainsi que des progrès réalisés par les Coprésidents dans la recherche d'une solution politique à la crise de l'ex-Yougoslavie, et notamment au conflit en Bosnie-Herzégovine.

En même temps, je voudrais remercier chaleureusement le Secrétaire général de l'ONU et ses collaborateurs de tous leurs efforts en faveur de la paix.

M. Li Daoyu (Chine)

La crise en ex-Yougoslavie est devenue un point chaud du monde d'aujourd'hui, elle constitue une grave menace à la stabilité et à la paix en Europe ainsi qu'en dans l'ensemble du monde. Il est tout donc naturel que la Chine et le reste de la communauté internationale soient sérieusement préoccupés et anxieux à ce sujet.

Le Gouvernement et le peuple chinois sont particulièrement préoccupés par la situation actuelle en Bosnie-Herzégovine. On ne peut que déplorer le fait qu'un cessez-le-feu complet n'ait pas encore été réalisé là-bas. Nous sommes profondément attristés par les grandes pertes de vies et de biens en Bosnie-Herzégovine, et nous ressentons une profonde sympathie pour les centaines de milliers de personnes déplacées et les gens de toutes nationalités qui sont angoissés et se trouvent dans des situations pénibles à cause du conflit.

Nous demandons la cessation immédiate de tous les actes qui violent le droit humanitaire international et l'adoption des mesures nécessaires pour garantir le droit des personnes déplacées à retourner dans leurs foyers en toute sécurité.

A cet égard, la délégation chinoise salue les activités de secours humanitaire menées par la communauté internationale et notamment par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Comité international de la Croix-Rouge, afin d'alléger les souffrances des populations de la Bosnie-Herzégovine déchirée par la guerre.

Nous demandons instamment à toutes les parties au conflit de créer toutes les conditions nécessaires pour garantir l'acheminement effectif et sans entrave de l'aide humanitaire internationale et pour assurer la sécurité des personnes qui sont chargées de l'acheminement de l'aide humanitaire.

Le Gouvernement chinois salue les efforts de médiation déployés par des organisations internationales et régionales telles que l'ONU, la Communauté européenne et la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe pour dénouer la crise en Bosnie-Herzégovine. Par ailleurs, nous pensons que tous les efforts internationaux devraient toujours respecter les normes qui régissent les relations internationales et devraient demeurer justes et raisonnables de façon à contribuer à un rétablissement rapide de la paix et de la stabilité en Bosnie-Herzégovine et à la recherche d'une solution appropriée au conflit.

M. Li Daoyu (Chine)

Le Gouvernement chinois a toujours vivement préconisé le règlement de tous les différends dans les relations internationales par le dialogue et la négociation et s'oppose à l'emploi ou à la menace de l'emploi de la force. Nous appuyons les efforts considérables faits par la communauté internationale en vue d'une solution politique au conflit de Bosnie-Herzégovine. Nous appuyons également toutes les propositions et mesures qui contribueront au règlement pacifique de la crise de l'ex-Yougoslavie, y compris la Bosnie-Herzégovine.

L'histoire montre qu'aucun différend, que ce soit dans un conflit ethnique ou dans un différend opposant les Etats, ne peut être aplani par l'emploi de la force. Le recours à la force ne fera que compliquer la situation, exacerber les différences, attiser les haines et rendre la solution du problème encore plus difficile. Nous ne sommes pas en faveur de l'emploi de la force sous quelque forme que ce soit dans le règlement du conflit en Bosnie-Herzégovine. A notre avis, seuls le dialogue et la négociation peuvent éliminer l'antagonisme entre les diverses parties en Bosnie-Herzégovine. Seuls le dialogue et la négociation peuvent permettre de trouver une solution appropriée à leur différend, solution qui soit authentique, durable et raisonnable. En un mot, l'intérêt fondamental de toute la population de Bosnie-Herzégovine réside dans une solution pacifique au conflit.

La délégation chinoise est heureuse de voir que des négociations sont actuellement en cours entre les parties concernées en Bosnie-Herzégovine sous les auspices des Coprésidents du Comité directeur de la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie. Nous demandons instamment et formons le voeu sincère que toutes les parties en Bosnie-Herzégovine cessent immédiatement toutes leurs hostilités, saisissent les occasions offertes et redoublent d'efforts en vue du prompt règlement de toutes leurs divergences et de tous leurs différends grâce à des négociations dans le cadre de la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie, de sorte que toute la population de Bosnie-Herzégovine puisse vivre dans la paix et l'harmonie et s'engage dans la voie pacifique de la reconstruction de sa patrie et du développement de son économie le plus rapidement possible.

M. MERIMEE (France) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous présenter toutes les félicitations de ma délégation pour votre accession à la présidence et vous assurer de son appui dans l'accomplissement de votre tâche.

Lorsque le Conseil de sécurité se réunit pour examiner une situation aussi controversée et aussi compliquée que la situation terrible dans laquelle se trouve la Bosnie-Herzégovine, il faut qu'il envoie un message clair aux différentes parties. Voici, selon ma délégation, ce que la communauté internationale devrait affirmer avec force par la voix du Conseil de sécurité.

Aux autorités serbes de Belgrade tout d'abord, le Conseil doit signifier qu'il ne croit pas que, sans leur soutien, notamment logistique, les Serbes de Bosnie-Herzégovine pourraient seuls poursuivre la guerre. D'où la nécessité de renforcer le régime des sanctions pour éviter qu'il continue d'être enfreint à l'occasion des transports maritimes ou fluviaux ou du transit des marchandises, d'où aussi la nécessité de renforcer le contrôle de l'embargo sur les armes, en particulier en instituant une surveillance des frontières de la Bosnie-Herzégovine et en contrôlant l'acheminement éventuel d'armes par la voie maritime.

Aux dirigeants serbes de Bosnie-Herzégovine ensuite, le Conseil doit dire que la communauté internationale leur oppose un double refus : elle refuse, d'une part, la prise de territoires par la force et elle entend que l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine soit strictement respectée. A cet égard, les propositions d'organisation constitutionnelle de M. Vance et de Lord Owen constituent à nos yeux la base d'un règlement politique. Elle refuse, d'autre part, les déplacements forcés de populations et le pilonnage des villes assiégées, dont l'offensive récente de Jajce ou les bombardements quotidiens que subit Sarajevo, en violation des engagements pris, constituent des exemples insupportables.

A toutes les parties en lutte sur le territoire de la Bosnie-Herzégovine - Serbes, Croates et musulmans -, le Conseil de sécurité doit lancer un appel pour que s'affirme enfin la volonté d'établir la paix. A cet effet, le message aux parties est quadruple. C'est d'abord qu'elles observent le cessez-le-feu et continuent de négocier au sein du groupe de travail militaire mixte pour mettre en oeuvre la démilitarisation de Sarajevo et d'autres villes

M. MÉRIMÉE (France)

de Bosnie-Herzégovine. C'est qu'elles facilitent les missions de maintien de la paix des Nations Unies et s'abstiennent de toute menace ou de tout acte mettant en danger les personnels de la FORPRONU. C'est qu'elles négocient sans délai une nouvelle constitution sur la base des propositions de M. Vance et de Lord Owen en vue d'un règlement politique. C'est enfin qu'elles assurent le retour dans leurs foyers des centaines de milliers de réfugiés et de personnes déplacées pour éviter le maintien au coeur de l'Europe d'une population déracinée et privée de moyens d'existence.

A la communauté internationale dans son ensemble enfin, le Conseil de sécurité demande de ne rien faire qui puisse creuser encore le fossé qui sépare les protagonistes de la crise. Il leur demande instamment un effort soutenu pour contribuer plus activement au rétablissement de la paix en Bosnie-Herzégovine et, plus généralement, dans l'ensemble de l'ex-Yougoslavie. A cet égard, il convient de garder tout particulièrement à l'esprit les risques d'une dégradation de la situation au Kosovo, au Sandjak et en Vojvodine, et de réfléchir dès à présent aux actions de nature à faire baisser la tension dans ces régions.

Le Représentant permanent du Royaume-Uni, qui exerce la présidence de la Communauté européenne, a rappelé ce que l'Europe des Douze a déjà fait pour essayer d'apporter des solutions au conflit et pour alléger les souffrances des populations. Qu'il me soit permis de rappeler aussi que le Gouvernement français n'a ménagé ni ses hommes ni ses ressources. La contribution française représente une valeur de 1 milliard de francs, dont plus de 30 % pour la Bosnie-Herzégovine : le contingent français présent en Croatie et en Bosnie-Herzégovine comprend 4 700 hommes et déjà neuf soldats français sont morts sur le sol yougoslave. La détermination de mon gouvernement à continuer à travailler pour la paix en Yougoslavie n'en sera pas affaiblie. C'est dans cet esprit que le Gouvernement français a procédé le 12 novembre 1992 à un échange de notes avec le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine établissant des relations diplomatiques entre les deux pays.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la France des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Turquie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. AKSIN (Turquie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est un grand plaisir pour moi que de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre. Vous êtes un expert chevronné en matière de diplomatie multilatérale et détenez un palmarès éminent dans ce domaine, et nous sommes certains que, sous votre direction, le Conseil s'acquittera avec succès de ses responsabilités. Je dois aussi rendre hommage à l'Ambassadeur MÉRIMÉE, de la France, pour la façon remarquable dont il a conduit les travaux du Conseil en octobre.

Nous souhaitons la bienvenue à M. Cyrus Vance et à Lord Owen, Coprésidents de la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie, qui s'acquittent d'une tâche d'importance historique. Nous rendons également hommage à Mme Sadako Ogata, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, pour efforts véritablement magnifiques qu'elle et son personnel dévoué ont consentis pour le bien des millions de gens qui sont devenus sans abri dans l'ex-Yougoslavie. Également d'une grande importance la présence dans cette salle de M. Mazowiecki, Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme. Ses rapports révélateurs sur la situation des droits de l'homme dans l'ex-Yougoslavie nous ont aidés à mieux comprendre la vraie nature du problème. Les quatre déclarations liminaires que nous avons entendues ont brossé un tableau clair de la situation tragique en Bosnie-Herzégovine et devraient donner le ton juste au débat.

M. Aksin (Turquie)

Dans des lettres conjointes adressées au Conseil les 5 et 19 octobre 1992, publiées sous les cotes S/24620 et S/24678 respectivement, les membres du Groupe de contact de l'Organisation de la Conférence islamique sur la Bosnie-Herzégovine ont appelé l'attention sur le fait que l'agression d'éléments serbes en Bosnie-Herzégovine se poursuivait, alors qu'en même temps la situation humanitaire continue de se détériorer. Nous, membres du Groupe de contact, avons demandé une réunion immédiate du Conseil de sécurité afin d'envisager des mesures urgentes permettant de rétablir la paix et la sécurité dans cette région critique des Balkans. Nous nous félicitons de la tenue de cette réunion et nous espérons qu'elle donnera des résultats qui aideront à mettre un terme à la tragédie qui se déroule en Bosnie-Herzégovine. L'urgence de mesures efficaces et résolues est de plus en plus impérieuse à mesure que se poursuit l'agression des forces serbes, en violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité, de la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie et de toutes les normes de comportement civilisé.

Dès le début du drame en Bosnie-Herzégovine, mon gouvernement a proposé un plan prévoyant une méthode d'approche graduelle pour régler ce problème. Le plan demandait aux gouvernements de faire preuve de volonté politique et attendait de la communauté internationale des mesures décisives. Il comprenait un train de mesures concrètes conçues pour garantir un cessez-le-feu immédiat et pour créer des conditions qui empêcheraient les agresseurs de continuer d'enfreindre le droit humanitaire international. Le plan demandait une présence militaire internationale en Bosnie-Herzégovine, une force qui aurait pour mandat d'agir pour défendre les victimes de l'agression. Ce plan, appliqué de façon énergique dès le début, aurait fait clairement comprendre à Belgrade et à ses agents en Bosnie-Herzégovine que la communauté internationale assumerait ses responsabilités et se rangerait aux côtés des victimes de l'oppression. Cela aurait pu dissuader l'agresseur et aurait peut-être épargné aux Bosniaques les horreurs indescriptibles qu'ils ont connues au cours des derniers mois.

Dans l'intervalle, les mesures prises par le Conseil de sécurité étaient certes bien intentionnées mais fragmentaires, et manquaient de conviction. Après des mois de tentatives stériles, un cessez-le-feu continue de nous échapper et l'"épuration ethnique" se poursuit. Les forces internationales

M. Aksin (Turquie)

d'observation ne restent que ce que leur nom implique : elles observent la routine quotidienne de tueries et de destruction sauvages, de violations des droits de l'homme et le blocus de l'approvisionnement. Bien qu'elles en aient le mandat, elles n'ont toujours pas le contrôle sur les armes lourdes qui font pleuvoir la mort et la destruction sur des objectifs civils. Elles n'ont pas non plus réussi à assurer la livraison ininterrompue de secours humanitaires aux victimes affamées. Bref, leur présence n'a pas donné les résultats attendus.

L'échec des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine ressort clairement du contenu désolant du rapport de M. Mazowiecki, Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme, publié sous la cote S/24766. Dans son rapport, M. Mazowiecki fait observer que :

"de graves violations des droits de l'homme ne cessent de se produire partout en Bosnie-Herzégovine et qu'à certains égards elles redoublent d'ampleur. Ces violations se produisent au moment même où, à Genève, les parties s'apprêtent à prendre des engagements à la table des négociations. On ne compte plus les malheureuses victimes de ces violations, dont un grand nombre ont perdu la vie. Des milliers et des milliers de gens se trouvent menacés de mort et voient leur dignité foulée aux pieds. A moins d'une action immédiate, la plupart d'entre eux ne survivront pas à l'hiver qui s'approche. Comme on l'a dit dans le premier rapport, la principale victime de ces violations est la population musulmane, qui est pratiquement menacée d'extermination."
(S/24766, annexe, par. 5)

Le Rapporteur spécial ajoute plus loin que :

"le principal objectif du conflit militaire en Bosnie-Herzégovine est de constituer des régions ethniquement homogènes. La purification ethnique ne serait pas la conséquence de la guerre mais bien plutôt son but. Massacres, brutalités, viols, destruction des maisons et menaces concourent à la réalisation de ce but qui est déjà en partie atteint. Ces exactions se sont intensifiées les dernières semaines et la résistance de la population non serbe se fait de plus en plus faible, un nombre toujours croissant de personnes étant désormais prêtes à tout abandonner et à fuir leur patrie. Les récents événements ... prouvent

M. Aksin (Turquie)

que les dirigeants serbes en Bosnie-Herzégovine ne sont pas prêts de renoncer à leur plan. Dans le territoire contrôlé par les autorités serbes, les populations musulmane et croate, soumises à une intense pression, vivent dans la terreur. Par centaines de mille les gens sont forcés de quitter leurs foyers, abandonnant leurs biens, pour sauver leurs vies." (Ibid., par. 6)

Rien n'est plus révélateur de l'absence d'une véritable réponse à la détresse du peuple de Bosnie-Herzégovine que ces observations sincères. Il est paradoxal que cet échec soit enregistré au moment même où nous étudions les façons de renforcer et de développer la diplomatie préventive, le maintien de la paix et le rétablissement de la paix au titre du débat portant sur l'"Agenda pour la paix".

Au coeur du problème se trouvent les desseins malfaisants de la partie serbe, et l'incapacité de la communauté internationale de répondre efficacement à ces desseins qui visent à créer une Grande Serbie par la force. La réponse inadéquate des Nations Unies a sans doute encouragé les Serbes à poursuivre leur politique d'accaparement des terres et le génocide concomitant. Les Serbes de Bosnie et leurs parrains à Belgrade devraient comprendre que la communauté internationale ne peut ni ne pourra rester indifférente à leurs actes d'agression et qu'ils seront tenus responsables de leurs crimes horribles.

Conformément à ses responsabilités internationales, mon gouvernement continue d'appuyer toutes les mesures destinées à obtenir un règlement pacifique. Nous restons prêts à appuyer toute action internationale concertée en vue de mettre un terme à la tragédie bosniaque. A cet égard, nous nous félicitons des efforts inlassables des Coprésidents du Comité directeur de la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie, et nous invitons instamment toutes les parties à coopérer avec eux et à s'abstenir d'exploiter la Conférence. Nous félicitons la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU), du commandement jusqu'aux unités de base, pour la compétence, la discipline et le courage dont ils ont fait preuve tout en travaillant dans des conditions extrêmement difficiles. Dans le contexte de la Conférence internationale, nous appuyons résolument en particulier les nouvelles propositions portant création d'une constitution pour la Bosnie-Herzégovine,

M. Aksin (Turquie)

fondée sur les principes de la démocratie, de la protection des droits de l'homme et des minorités, et du rejet de tous les plans qui s'inspirent d'une séparation ethnique ou religieuse. Le rétablissement de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'unité de la Bosnie-Herzégovine est la seule base d'une solution pacifique acceptable.

Sur la question de la Bosnie-Herzégovine, nous devons faire face à la réalité et comprendre toutes ses conséquences. Un Etat Membre des Nations Unies, où toutes les communautés ethniques ont vécu pendant des siècles dans une tolérance et une harmonie exemplaires, est en train d'être démantelé et sa population est sur le point d'être exterminée à cause des ambitions chauvinistes d'un voisin rapace qui opère par l'intermédiaire de ses agents dans ce pays. La guerre est une chose terrible et des actes horribles sont commis en temps de guerre par tous les combattants. Mais dans le cas du conflit en Bosnie-Herzégovine, on ne se pose pas la question de savoir qui est l'agresseur et qui est la victime. Chacun connaît le rôle sinistre joué par le régime de Belgrade par l'intermédiaire de l'Armée nationale yougoslave et des irréguliers serbes et monténégrins, qui sont aidés, encouragés et appuyés par Belgrade dans son désir de créer une Grande Serbie. On ne peut ignorer ces faits.

Nous savons aussi qu'en dépit de plusieurs résolutions successives, le Conseil de sécurité n'a pas su jusqu'à présent mettre un terme aux combats. C'est dans ce contexte que la Turquie se fait l'avocat d'une levée sélective de l'embargo sur les armes imposé par la résolution 713 (1991). En conséquence, nous avons inclus le paragraphe 7 dans le projet de résolution turc qui a été préparé pour examen par le Conseil.

Nous croyons fermement qu'à la lumière des horreurs que doit affronter la Bosnie-Herzégovine et de l'incapacité des Nations Unies de remédier à cette situation, la moindre chose que nous puissions faire est de permettre aux Bosniaques, qui sont en situation de complète infériorité sur le plan des armes, d'exercer leur droit inhérent à la légitime défense contre un ennemi qui menace leur existence même. Tant que la partie serbe continuera d'imposer sa volonté par l'utilisation d'une force bien supérieure en nombre, elle ne sera pas portée à négocier. Si le Gouvernement bosniaque avait les moyens de se défendre lui-même, cela dissuaderait l'agresseur de poursuivre une

M. Aksin (Turquie)

politique fondée sur l'utilisation de la force et l'amènerait peut-être à avoir recours au dialogue pour régler les différends. Dans l'état actuel des choses, non seulement les agresseurs serbes continuent-ils de combattre et de prendre toujours plus de terrain, mais ils menacent aussi la vie de centaines de milliers de civils en les exposant à la faim et à la maladie dans des conditions hivernales difficiles.

En cette heure cruciale, la crédibilité du Conseil de sécurité est mise à rude épreuve. Pendant plus de six mois, la guerre a fait rage en Bosnie-Herzégovine et la conflagration menace maintenant de s'étendre à d'autres parties de l'ex-Yougoslavie. Le temps est venu de dire à Belgrade et aux Serbes de Bosnie que la patience de la communauté internationale est à bout.

M. Aksin (Turquie)

Nous attendons du Conseil de sécurité qu'il adopte une résolution à la fin de ce débat qui condamnera catégoriquement tous ceux qui sont responsables du carnage et des souffrances. Nous attendons de cette résolution qu'elle contienne de sévères avertissements à l'intention de ceux qui ont recours à la force pour qu'ils obéissent aux résolutions précédentes, mettent un terme aux hostilités et poursuivent la recherche d'un règlement politique global par la négociation. Nous convenons avec l'Autriche que des dispositions doivent être prises pour créer en Bosnie-Herzégovine des régions sûres, placées sous la protection de l'Organisation des Nations Unies, où des soins seraient dispensés aux réfugiés. Nous espérons sincèrement que les idées contenues aux paragraphes 4 et 5 du dispositif du projet de résolution turc seront reprises dans la résolution que le Conseil adoptera.

Le flux de fournitures de secours et de produits de première nécessité à destination du peuple de Bosnie-Herzégovine ne peut être interrompu, car c'est une question de vie ou de mort.

En outre, tous les camps de concentration et autres centres de détention doivent être fermés et tous les prisonniers et détenus relâchés. La responsabilité des auteurs de crimes contre l'humanité a déjà été établie par des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous sommes certains qu'un processus accéléré sera mis sur pied pour analyser les informations qu'il aura collectées sur les crimes actuellement commis. Ceux qui violent le droit humanitaire international doivent savoir qu'en poursuivant la politique d'"épuration ethnique" ils violent la Convention de 1948 pour la prévention et la répression du crime de génocide, à savoir l'article II c) qui stipule que la soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partiellement un acte de génocide.

Nous espérons que Belgrade et ses collaborateurs écouteront attentivement ce débat. Nous espérons qu'ils entendront le message indigné du Conseil. Plus vite ils déposeront les armes et s'engageront dans le processus de négociation, mieux ce sera pour tous, y compris pour eux-mêmes. L'opinion publique turque, et en particulier nos nombreux citoyens d'origine bosniaque sont indignés et horrifiés par les souffrances indescriptibles infligées à une nation pacifique. Notre peuple est décidé à empêcher que l'emploi de la force brute soit récompensé ou que les crimes commis en Bosnie restent impunis.

M. Aksin (Turquie)

Ma délégation a le devoir d'exprimer ces sentiments ici au Conseil. Nous espérons que la teneur du débat actuel sera reflétée dans une résolution effective et forte qui renforcera la réputation et la crédibilité du Conseil de sécurité, faute de quoi l'histoire nous jugera très sévèrement.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la Turquie des paroles aimables qu'il a bien voulu m'adresser.

L'orateur suivant est le représentant de la Malaisie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. REDZUAN (Malaisie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, ma délégation voudrait vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre. Nous exprimons également notre reconnaissance à votre prédécesseur, l'Ambassadeur MÉRIMÉE, de la France, pour sa présidence en octobre.

La délégation malaisienne voudrait saisir cette occasion pour dire sa reconnaissance sincère à M. Cyrus Vance, à Lord Owen, à M. Mazowiecki et à Mme Ogata pour leurs déclarations et leurs précieux efforts humanitaires et de paix. Nous apprécions particulièrement que Lord Owen ait fait mention de l'angoisse que ressentent des millions de musulmans à la vue des souffrances et des difficultés continues dont ils sont victimes en Bosnie-Herzégovine. Nous sommes encouragés par la détermination de M. Cyrus Vance et de Lord Owen, en leur qualité de Coprésidents de la Conférence de Genève, de faire respecter les principes fondamentaux de la Charte, le droit international et les droits de l'homme, ainsi que le cadre institutionnel qu'ils ont proposé pour faire en sorte que l'intégrité territoriale et l'indépendance de la Bosnie-Herzégovine soient maintenues.

Il y a près de 12 semaines que les membres de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) ont écrit au Président du Conseil de sécurité pour demander une réunion d'urgence du Conseil, avec débat officiel, pour examiner la situation en Bosnie-Herzégovine. Nous regrettons beaucoup ce retard. Le droit des Etats Membres de demander une réunion d'urgence du Conseil de sécurité, avec débat officiel, pour examiner une situation aussi grave qui comporte une violation du droit international et une menace à la paix et à la sécurité a toujours été respecté par le Conseil.

M. Redzuan (Malaisie)

Ce débat donne une importante occasion aux Membres de l'Organisation des Nations Unies de porter à l'attention du Conseil leurs vues sur les questions réelles en jeu dans la crise en Bosnie-Herzégovine. Pour la Malaisie, c'est également l'occasion d'en appeler au Conseil pour qu'il prenne certaines mesures pratiques pour soulager les souffrances des Bosniaques tout en continuant de rechercher une paix durable en Bosnie-Herzégovine.

Depuis plusieurs mois, le monde assiste à une multitude de tueries, de souffrances humaines et de destructions en Bosnie-Herzégovine. L'Organisation des Nations Unies et la Communauté européenne se sont engagées dans des efforts pour ramener la paix et le soulagement aux peuples de ce pays. Toutefois, de nombreuses résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et de nombreux accords de cessez-le-feu élaborés par la Communauté européenne et l'ONU n'ont pas été entendus. Les sanctions appliquées par le Conseil de sécurité n'ont pas eu l'effet souhaité.

Nous ne mettons pas en cause les efforts et les intentions. Lord Owen et M. Vance témoignent manifestement des efforts inlassables déployés au nom de l'Organisation des Nations Unies et de la Communauté européenne, mais il est clair que c'est faute d'une autorité internationale généralement reconnue et résolue à faire respecter son autorité dans toute la mesure nécessaire pour renverser la situation que cette situation persiste et que les Serbes peuvent continuer d'agir en toute liberté.

Les événements horribles liés aux atrocités commises dans les camps de concentration et la politique serbe d'"épuration ethnique", outre les nouvelles qui parviennent quotidiennement sur les bombardements perpétrés sans discrimination par les Serbes contre la population civile en Bosnie-Herzégovine, ont provoqué une colère générale dans différentes régions du monde. L'agression serbe, le massacre de Bosniaques et la destruction de villes et de villages se poursuivent. La communauté internationale s'est félicitée de l'accord conclu à la Conférence de Londres, qui a soulevé l'espoir d'un règlement pacifique des problèmes de l'ancienne Yougoslavie. Mais les espoirs de paix de la Conférence de Londres sont sapés par les forces sans merci du nationalisme serbe, qui ne respectent pas la primauté du droit ni les droits de l'homme fondamentaux.

La situation en Bosnie-Herzégovine n'est pas simplement une guerre civile ou tribale. Ce n'est pas simplement un problème humanitaire. En réalité, la

M. Redzuan (Malaisie)

communauté internationale se trouve confrontée à la résurgence la plus grave de l'après-guerre froide de la haine nationaliste et ethnique, de l'intolérance et d'une volonté expansionniste séculaires.

Si déguisée soit-elle, la situation en Bosnie-Herzégovine n'est qu'une intervention et une agression armées de la Serbie et du Monténégro. Des unités locales de la milice serbe et de l'ancienne Armée populaire yougoslave (JNA) en Bosnie-Herzégovine sont le fer de lance des attaques perpétrées contre les Bosniaques dans le cadre d'une tentative manifeste d'édifier une grande Serbie. Par leurs actes d'agression, l'"épuration ethnique" et d'autres activités illégales, les Serbes se sont déjà emparés de plus de 70 % du territoire de la Bosnie-Herzégovine. Des milliers de Bosniaques sont morts et 1,8 million de personnes - 40 % de la population - ont été chassées de leurs foyers et sont devenues des personnes déplacées.

Cette situation représente l'une des violations les plus graves des droits de l'homme et du droit humanitaire international de l'histoire contemporaine. La politique serbe d'"épuration ethnique" est méprisable et cette politique, qui s'ajoute à d'autres formes d'atrocités comme les camps de concentration serbes, constitue un crime contre l'humanité. Le rapport du Secrétaire général sur la situation des droits de l'homme dans l'ancienne Yougoslavie (document S/24766) du 16 novembre 1992 et les informations et les preuves figurant dans les rapports présentés par différents pays conformément aux résolutions 771 (1992) et 781 (1992) confirment une fois de plus les atrocités commises par les Serbes. A cet égard, la Malaisie se félicite de la décision prise par le Conseil de sécurité de créer une commission d'experts chargée de réunir et d'étudier les violations des droits de l'homme en Bosnie-Herzégovine et de faire rapport sur celles-ci, mais les travaux de cette commission doivent être suivis rapidement de mesures émanant du Conseil pour traduire en justice les responsables.

Nous nous félicitons des mesures prises par le Conseil de sécurité en vue d'assurer la distribution sûre et efficace de produits alimentaires et d'autres secours, mais beaucoup reste à faire car les efforts de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) et des institutions de secours des Nations Unies rencontrent souvent des obstacles et de nombreux Bosniaques sont aussi privés de nourriture, de produits et de services de base.

M. Redzuan (Malaisie)

Etant donné la détérioration de la situation en Bosnie-Herzégovine après la Conférence de Londres, il faut aussi faire plus que de corriger, grâce aux efforts de secours des Nations Unies, la situation lamentable de la population bosniaque assiégée et victime des bombardements quotidiens des Serbes. Les Nations Unies doivent s'attaquer à la source du problème en mettant fin, entre autres, au siège et aux bombardements de nombreux centres civils bosniaques par les Serbes.

En même temps, les Nations Unies doivent maintenir fermement leur position quant au respect du principe de la non-reconnaissance des territoires acquis par les Serbes au moyen d'actes d'agression, d'"épuration ethnique" et d'autres actes illégaux. Toute forme de compromis face à la saisie de territoires en Bosnie-Herzégovine par les Serbes soit par la force, soit par d'autres actes illégaux, ne ferait qu'encourager la poussée pour l'édification d'une Grande Serbie, ce qui pourrait entraîner une conflagration encore plus étendue dans les Etats balkaniques et menacer encore davantage la paix et la sécurité internationales. Les efforts des Nations Unies en matière de diplomatie préventive devront se poursuivre dans les zones de la Serbie, du Monténégro et de la Macédoine où la majorité de la population est non serbe, particulièrement dans le Kosovo, afin d'éviter de laisser libre cours au penchant serbe pour l'"épuration ethnique" et la suppression des droits des populations locales non serbes, et même dissuader les Serbes de ce penchant.

La délégation de la Malaisie a étudié de près les lettres adressées au Président du Conseil de sécurité par le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine et soumises par son Représentant permanent, l'Ambassadeur Muhamed Sacirbey, qui attireraient l'attention du Conseil sur la détérioration de la situation dans le pays et les appels répétés à l'aide à l'endroit des Nations Unies et du Conseil de sécurité. Nous partageons entièrement leur angoisse et leur désespoir alors qu'ils attendent la compassion et une action plus résolue de la part du Conseil. A cet égard, je voudrais attirer l'attention du Conseil sur la lettre du 4 novembre 1992 du Représentant permanent de la Bosnie-Herzégovine au Président du Conseil de sécurité (S/24761) en date du 4 novembre 1992. Dans cette lettre, le Représentant permanent de la Bosnie-Herzégovine soulignait non seulement que les cas d'actes de violence

M. Redzuan (Malaisie)

serbes et les autres violations des résolutions du Conseil de sécurité et des Accords de paix de Londres se poursuivaient, mais que, dans certains cas, ils s'étaient intensifiés.

Le peuple de la Malaisie - comme, j'en suis certain, les peuples d'autres nations - voit avec angoisse les atrocités qui continuent d'être commises par les Serbes, en violation de si nombreuses résolutions du Conseil de sécurité et des Accords de paix de Londres.

Nous comprenons les complexités de la situation en Bosnie-Herzégovine et les difficultés que rencontre le Conseil dans l'examen et la prise de décisions concernant les mesures de coercition collectives en vertu du Chapitre VII de la Charte. Cependant, des questions cruciales doivent être traitées dès maintenant par le Conseil. Il est impérieux que le Conseil prenne des mesures urgentes pour résoudre le problème humanitaire si grave qui se pose en Bosnie-Herzégovine, et plus encore maintenant que l'hiver approche rapidement. D'après le rapport du Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), quelque 400 000 personnes pourraient périr sans l'apport d'une aide humanitaire urgente. Le nombre de civils bosniaques considérés comme personnes déplacées par le HCR s'élève maintenant à 1,8 million de personnes et devrait encore augmenter, exerçant une pression additionnelle sur les capacités limitées des Nations Unies et des autres agences de secours internationales. La Croatie et d'autres pays voisins ressentent déjà la tension énorme que représente l'accueil de nombreux réfugiés fuyant la Bosnie-Herzégovine.

La Malaisie voudrait en appeler au Conseil de sécurité pour qu'il crée, de toute urgence, des lieux de refuge sûrs, des zones sans tir et des couloirs terrestres dans le cadre des zones protégées par les Nations Unies dans diverses parties de la Bosnie-Herzégovine, afin que la population musulmane de la Bosnie soit protégée et mise à l'abri des attaques serbes et que les produits alimentaires et les autres secours internationaux puissent lui être livrés et distribués. En même temps, le Conseil de sécurité devrait assurer le suivi des Accords de paix de Londres pour fermer les camps de concentration serbes et pour loger temporairement les Bosniaques libérés dans les zones désignées comme lieux de refuge sûrs. A cet égard, le Conseil devrait renforcer le mandat de la FORPRONU pour permettre aux forces des Nations Unies et aux agences de secours de mener à bien leurs tâches additionnelles.

M. Redzuan (Malaisie)

La délégation de la Malaisie voudrait attirer l'attention du Conseil sur les propositions constructives de Lord Owen visant à améliorer la situation humanitaire en Bosnie-Herzégovine. Ceci comprend l'idée de vols de secours des Nations Unies vers d'autres aéroports et aérodromes en Bosnie-Herzégovine. Ces vols pourraient être appuyés par le parachutage de personnel de secours là où cela serait nécessaire.

La Malaisie voudrait également s'associer à l'appel de la Turquie, appuyé par d'autres pays membres de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), pour que le Conseil lève immédiatement l'embargo sur les armes qui touche la Bosnie-Herzégovine et rétablisse son droit à la légitime défense conformément à la Charte. Nous partageons tout à fait l'opinion que l'embargo des Nations Unies contre l'ex-Yougoslavie vise clairement les agresseurs et ne devrait pas avoir pour effet de nier aux victimes de l'agression leur droit à la légitime défense. Il est injuste de permettre que cette situation se perpétue alors que les Serbes, qui sont armés jusqu'aux dents, reçoivent un approvisionnement constant; quant aux Bosniaques, les armes qu'ils possèdent deviendront bientôt inutiles s'ils ne disposent pas des munitions nécessaires pour se défendre; ils seront alors à la merci des forces meurtrières serbes. L'inaction du Conseil, qui reviendrait, dans ces circonstances, à une "politique du laissez-faire", permettrait la poursuite du massacre des musulmans bosniaques.

En outre, le Conseil devrait maintenant être prêt à imposer des sanctions supplémentaires non seulement à la Serbie et au Monténégro, mais aussi aux régions de la Bosnie-Herzégovine et de la Croatie que la milice serbe et les unités de l'ex-Armée populaire yougoslave (JNA) contrôlent par la force des armes.

La Malaisie, quant à elle, est prête à envisager sérieusement d'aider les efforts des Nations Unies si cette demande émane du Conseil et si l'opération est financée conformément aux procédures régulières de budget de maintien de la paix. Nous ne sommes pas insensibles au fait que nous, pays islamiques, devrions faire plus en tant que groupe.

Le sort des musulmans bosniaques a touché le coeur de la population de la Malaisie. De nombreux efforts volontaires sont maintenant en cours pour venir en aide à la population de Bosnie-Herzégovine. Jusqu'à présent, plus de 2 millions de dollars ont été recueillis grâce à des contributions volontaires.

M. Redzuan (Malaisie)

En outre, le Gouvernement de la Malaisie est activement engagé à aider, comme il le peut, le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine. Nous avons commencé, par exemple, à recevoir des réfugiés du pays déchiré par la guerre; nous avons également emmené en Malaisie, jusqu'à ce que la stabilité et la sécurité reviennent dans le pays, des orphelins victimes de la guerre.

La Malaisie estime également que la tâche visant à traiter la situation humanitaire en Bosnie-Herzégovine est urgente et immense et qu'il serait nécessaire de mobiliser l'assistance humanitaire d'urgence internationale par le truchement d'une séance plénière de l'Assemblée générale au cours de la quarante-septième session. La délégation de la Malaisie oeuvre étroitement avec la Mission permanente de Bosnie-Herzégovine pour mobiliser l'appui de l'ensemble des Membres des Nations Unies dans ce sens.

Le Conseil devra s'avisager, au cours des prochains mois, un autre moyen d'action, soit les mesures de coercition collectives qui devront inévitablement être prises, même progressivement, si les violations des résolutions du Conseil de sécurité et des Accords de paix de Londres par les Serbes se poursuivent. Permettez-moi de répéter que nous sommes tout à fait conscients de la difficulté que représente une telle décision. Mais, de l'avis de la délégation de la Malaisie, il est important que le Conseil signifie clairement que les Nations Unies et la communauté internationale ne toléreront pas la poursuite de la violence contre un peuple et le démembrement d'une nation par l'utilisation de la force et de pratiques inhumaines.

Pour un grand nombre d'entre nous, dans les pays en développement, ce qui est en jeu ici n'est pas seulement la situation en Bosnie-Herzégovine même, mais également la question plus importante de la confiance dans les Nations Unies et dans leur concept de sécurité collective. Le succès des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales dans le cadre d'une sécurité collective dépend de la capacité du Conseil d'agir pour défendre la primauté du droit sur une base non discriminatoire.

En conclusion, je voudrais assurer le Conseil que c'est précisément parce que nous avons confiance dans les Nations Unies et dans leur rôle de maintien de la paix et de la sécurité internationales que la Malaisie a demandé au Conseil d'agir avec fermeté pour contrer les actes d'agression tendant à démembrer une nation et l'utilisation brutale de la force contre des civils

M. Redzuan (Malaisie)

innocents. Pays épris de paix et engagé au développement et au progrès de sa population multiraciale, la Malaisie compatit pleinement au sort de la Bosnie-Herzégovine. Si nous semblons être critiques, ce n'est que parce que la Malaisie, comme d'autres petits Etats en développement dans le monde, ne peut se permettre de voir le Conseil de sécurité des Nations Unies rester inerte devant ce défi alors que nous tentons de rétablir la paix et l'espoir pour chaque être humain, où qu'il se trouve.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la Malaisie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Allemagne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. GRAF ZU RANTZAU (Allemagne) (interprétation de l'anglais) : Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de me joindre aux autres orateurs qui vous ont félicité de l'accession de la Hongrie à la présidence du Conseil de sécurité. C'est un honneur pour moi de prendre la parole sous votre direction compétente, et je suis certain que votre travail connaîtra le même succès que celui de votre prédécesseur, le Représentant permanent de la France, l'Ambassadeur Mérimée.

J'aimerais remercier le Haut Commissaire Ogata, le Rapporteur spécial Mazowiecki, le Secrétaire Vance et Lord Owen pour leurs déclarations. Elles ont fourni le fondement adéquat à notre débat.

L'Allemagne appuie pleinement le projet de résolution sur la Bosnie-Herzégovine dont est saisi le Conseil de sécurité. Il est plus que regrettable que se soit fait sentir la nécessité d'une nouvelle résolution du Conseil de sécurité sur la Bosnie-Herzégovine. Le Conseil prend cette mesure parce qu'il ne peut méconnaître les nombreuses violations des obligations contractées à la Conférence sur la Yougoslavie et contenues dans ses précédentes résolutions. C'est surtout la partie serbe qui est responsable de ces violations, alors qu'elle poursuit sa guerre de conquête et d'expulsion en Bosnie-Herzégovine. Toutefois, il s'est produit d'autres événements qui suscitent des préoccupations, comme les récents affrontements entre les forces croates et gouvernementales.

La Conférence internationale sur l'ancienne Yougoslavie a accompli d'importants progrès dans divers domaines. Nous en sommes tous redevables à ses Coprésidents, le Secrétaire Vance et Lord Owen. C'est le seul cadre dans lequel une solution pacifique peut être obtenue. Je tiens à souligner l'appui ferme de l'Allemagne au cadre constitutionnel pour la Bosnie-Herzégovine, qui a été élaboré lors de la Conférence.

En dépit des efforts inlassables des Coprésidents de la Conférence, en dépit des efforts de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), ainsi que de ceux

M. Graf zu Rantzau (Allemagne)

du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et de la mission de surveillance de la Communauté européenne, la situation en Bosnie-Herzégovine demeure extrêmement alarmante. On ne peut s'empêcher de noter que des extrémistes serbes se sont servis de leur participation à des négociations internationales comme d'un écran derrière lequel ils ont poursuivi leurs objectifs avec une intensité soutenue. L'Allemagne appuie fermement la position du Conseil de sécurité, à savoir que l'acquisition de territoire par la force et la pratique de l'"épuration ethnique" sont inacceptables. Toutes les personnes déplacées doivent être en mesure de regagner leurs foyers en paix. Toutes les parties doivent reconnaître que la communauté internationale n'acceptera pas les résultats d'une politique de force. Cela s'applique d'abord et avant tout aux tentatives de diviser la Bosnie-Herzégovine, là où le cas se pose. La surveillance des lignes de cessez-le-feu ne signifie pas la reconnaissance du statu quo. Les dirigeants serbes doivent savoir qu'ils ne peuvent pas exploiter la présence de la FORPRONU à leurs fins.

Les sanctions doivent demeurer en vigueur tant que la partie serbe n'est pas disposée à renoncer à l'usage de la force et à abandonner les gains territoriaux et les résultats issus des expulsions massives. En même temps, nous devons être prêts à donner suite aux propositions constructives. Dans ce contexte, l'Allemagne estime que la proposition du Premier Ministre Panic au sujet du déploiement d'observateurs internationaux entre la Serbie-Monténégro et entre la Bosnie-Herzégovine mérite d'être examinée.

La guerre en Bosnie-Herzégovine, avec les pratiques inhumaines d'"épuration ethnique", les camps barbares, la torture et les assassinats, n'épargne même pas les réfugiés innocents, les enfants, les personnes âgées et les malades. Cette terreur n'est pas une conséquence concomitante mais bien l'élément clef de la guerre serbe contre la majorité de la population de la Bosnie-Herzégovine. Le deuxième rapport du Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme, M. Mazowiecki, qui a été présenté récemment, jette là-dessus une lumière tragique. L'existence même de la population musulmane est en jeu. L'hiver imminent et le désastre qui menace les réfugiés exigent des mesures de secours humanitaire de grande ampleur.

M. Graf zu Rantzau (Allemagne)

Le Conseil de l'Europe a réagi à cette situation en accroissant fortement la portée des mesures d'urgence à sa réunion tenue le 16 octobre dernier à Birmingham. Tout en mettant en oeuvre les décisions prises à Birmingham, l'Allemagne augmente son aide bilatérale. Dans le cadre du partage du fardeau par la communauté internationale, l'Allemagne a dégagé quelque 275 millions de deutsche mark à des fins d'aide humanitaire depuis l'éclatement du conflit. Après la Commission de la Communauté européenne, elle est le plus important fournisseur d'aide humanitaire à l'ancienne Yougoslavie. Une grande partie de cette aide est donnée à la population de Bosnie-Herzégovine, où elle est distribuée sans égard à la nationalité des bénéficiaires. Nos efforts seront coordonnés avec ceux de l'équipe spéciale nouvellement créée par la Communauté européenne. Nous continuerons à oeuvrer en étroite collaboration avec le HCR. Avec la France, l'Allemagne étudiera plus avant la possibilité d'établir des refuges de sécurité dans la région de Bihac. Dans ce contexte, nous croyons que les arguments avancés par M. Mazowiecki doivent faire l'objet d'un examen attentif. L'ouverture de nouveaux corridors pour les convois humanitaires et la création de zones de sécurité à l'intérieur de la Bosnie-Herzégovine pourraient apporter une importante contribution à l'aide fournie à ceux qui en ont besoin.

En plus des efforts qu'elle fait pour aider la population touchée sur le terrain, l'Allemagne a accepté plus de 250 000 réfugiés provenant de l'ancienne Yougoslavie, et les efforts de mon gouvernement ont été soutenus par la volonté extraordinaire qu'ont manifestée les citoyens de mon pays pour aider les réfugiés.

L'Allemagne rend hommage aux membres de la FORPRONU et du HCR qui ont été déployés en Bosnie-Herzégovine ainsi qu'en Croatie. Ces hommes et ces femmes risquent leur vie chaque jour. Des pilotes allemands en font partie. Les efforts que déploie la FORPRONU pour que l'aide humanitaire parvienne là où elle est nécessaire en Bosnie-Herzégovine ne doivent pas être entravés ni exposés à des dangers inacceptables. L'interdiction des vols militaires doit être maintenue. L'Allemagne continue à appuyer les efforts de la FORPRONU. Plus particulièrement, le Gouvernement fédéral a affecté des ressources pour appuyer de la FORPRONU en Bosnie dans le domaine logistique.

M. Graf zu Rantzau (Allemagne)

Pour que cessent les souffrances humaines et la guerre en Bosnie-Herzégovine, toutes les parties doivent respecter les obligations découlant des résolutions du Conseil de sécurité et de la Conférence sur la Yougoslavie. Avec ses partenaires de la Communauté européenne, l'Allemagne ne ménagera rien pour contribuer à un règlement pacifique du conflit.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de l'Allemagne pour les paroles aimables qu'il a bien voulu m'adresser.

Le dernier orateur inscrit aujourd'hui est le représentant de l'Egypte. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. ELARABY (Egypte) (interprétation de l'arabe) : Permettez-moi d'abord, Monsieur le Président, de vous exprimer mes félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois courant. La délégation égyptienne est convaincue que, grâce à votre expérience diplomatique éminente et à vos grandes aptitudes linguistiques bien connues, vous serez en mesure d'aider le Conseil à obtenir des résultats tangibles dans le traitement des crises internationales dont il est maintenant saisi.

M. Elaraby (Egypte)

Je voudrais également remercier votre prédécesseur, S. E. l'Ambassadeur Jean-Bernard Mérimée, le Représentant permanent de la France, des éminents efforts qu'il a faits pendant sa présidence du Conseil le mois dernier.

Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui afin d'examiner l'évolution de la situation en Bosnie-Herzégovine, qui s'aggrave, et dont le Conseil de sécurité a déterminé qu'elle constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales.

La République de Bosnie-Herzégovine subit une succession rapide et ininterrompue d'événements tragiques qui pourraient sous peu créer une situation qui constituerait un précédent dangereux, à savoir qu'un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies est sur le point de disparaître en tant qu'Etat, et que chaque jour, son peuple risque d'être expulsé, de se trouver sans abri et de mourir en masse.

C'est pourquoi la délégation égyptienne prie instamment le Conseil de réagir rapidement et de prendre toutes les mesures possibles prévues par la Charte pour mettre fin à cette tragédie. Il devrait, pour commencer, imposer un cessez-le-feu obligatoire, en obligeant en même temps la partie intransigeante à respecter le droit international. Deuxièmement, il devrait donner les garanties nécessaires pour protéger la République de Bosnie-Herzégovine, Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies, du risque d'un effondrement total. Troisièmement, il devrait permettre au peuple de la Bosnie-Herzégovine de jouir de son droit naturel de vivre en sécurité à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Quatrièmement, il devrait permettre au Gouvernement de la République de Bosnie-Herzégovine d'exercer son droit légitime à l'autodéfense, conformément à l'Article 51 de la Charte.

Le règlement politique global obligatoire et durable de la crise actuelle dans les régions qui constituaient naguère le territoire de l'ancienne Yougoslavie est essentiel, mais la vraie garantie d'une solution politique juste, globale et durable consiste à aborder les causes réelles du problème au lieu de n'en traiter que les symptômes.

Dans ce contexte, la délégation égyptienne suit avec intérêt et gratitude les efforts internationaux déployés dans le cadre de la Conférence internationale sur l'ancienne Yougoslavie, et elle voudrait rendre hommage aux contributions faites par M. Cyrus Vance et Lord David Owen à cet égard.

M. Elaraby (Egypte)

Ma délégation a examiné le rapport précieux du Secrétaire général sur la Conférence internationale (S/24795), qui passe en revue les différents efforts faits en vue de régler le problème et d'élaborer pour l'avenir des arrangements constitutionnels pour la Bosnie-Herzégovine. Il traite également des mesures de confiance et des questions relatives à la succession de l'ancienne Yougoslavie et aux droits de l'homme des minorités.

Ma délégation se félicite de l'ébauche du projet de constitution, et nous espérons que les parties au conflit parviendront à un accord à ce sujet. Nous voudrions toutefois attirer l'attention sur le fait que tous les principes, toutes les idées et toutes les propositions constructives figurant dans le rapport du Secrétaire général seront compromis si la situation continue de se dégrader, ce qui menacerait l'existence même de l'Etat de Bosnie-Herzégovine. C'est pourquoi il est essentiel de prendre rapidement les mesures nécessaires pour mettre fin au génocide, aux déportations collectives et aux autres pratiques qui, si elles se poursuivent, pourraient aboutir à une situation où la majorité de la population de la Bosnie-Herzégovine ne se trouverait plus sur son territoire d'origine et serait par conséquent dans l'impossibilité de bénéficier de la mise en oeuvre du règlement constitutionnel proposé.

Alors que le monde se trouve au seuil du XXI^e siècle, et alors que la communauté internationale accorde une attention toute particulière à la dignité de l'homme et aux droits de l'homme, nous voyons apparaître de nouvelles idéologies racistes, telles que l'"épuration ethnique", dans le cadre desquelles des pratiques répressives et des actes inhumains visent la majorité de la population de la Bosnie-Herzégovine, notamment les musulmans. L'objectif en est de les chasser de leurs terres et de leur territoire d'origine et de changer la composition démographique de la population à des fins politiques et expansionnistes.

Tout problème a ses causes et ses effets. Il est impératif que le Conseil prenne les mesures nécessaires pour mettre fin à l'"épuration ethnique"; mais il est tout aussi impératif de garantir le droit au retour immédiat aux réfugiés et aux personnes déportées qui ont été forcés de quitter leurs terres et leurs foyers à cause de ces pratiques répressives. Ils doivent être rapatriés à leurs lieux d'origine dès que possible. Il est impératif d'obliger les autorités responsables de ces mesures répressives à indemniser ceux qui ont perdu des biens.

M. Elaraby (Egypte)

La délégation égyptienne se félicite de l'attention que le Conseil de sécurité accorde aux aspects humanitaires du problème de la Bosnie-Herzégovine. Elle est également reconnaissante au Secrétaire général d'avoir créé un Comité d'experts chargé de l'application de la résolution 780 (1992) du Conseil de sécurité, et demande à la communauté internationale de donner à ce comité les moyens dont il a besoin. Nous espérons également que ce comité réussira à remplir son mandat et transmettra dès que possible au Conseil ses conclusions sur les graves violations des Conventions de Genève et du droit humanitaire international dans l'ancienne Yougoslavie.

A cet égard, il convient de noter les efforts louables faits dans l'ancienne Yougoslavie par M. Mazowiecki, Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme. La délégation égyptienne tient à souligner qu'il est important de créer une cour pénale internationale pour juger les responsables des crimes de guerre qui ont été commis et qui continuent d'être commis à présent. L'existence et le fonctionnement d'une telle cour auraient un effet dissuasif permettant de mettre complètement fin à de tels crimes et d'empêcher la récurrence de l'"épuration ethnique" qui a lieu en Yougoslavie, afin qu'elle ne s'étende pas à d'autres régions proches.

Ce qui se passe en Bosnie-Herzégovine est avant tout une véritable crise politique causée par l'agression flagrante et éhontée de la Serbie contre la République de Bosnie-Herzégovine. Par conséquent, il sera impossible de mettre fin à la détérioration de la situation si nous ne nous opposons pas fermement, rapidement et en bloc à cette agression. Cela ne sera possible que si le Conseil adopte les mesures nécessaires pour assurer la mise en oeuvre des exigences internationales figurant dans ses nombreuses résolutions, notamment les résolutions 752 (1992), 757 (1992), 777 (1992), 780 (1992), 781 (1992) et 786 (1992).

En premier lieu, le Conseil doit déterminer quelle partie est l'agresseur. Il doit adopter une résolution contre cette partie, assortie d'une disposition prévoyant son application totale immédiate dans un délai limite fixé par le Conseil. A l'expiration de ce délai, le Conseil doit aussitôt assumer ses responsabilités internationales, et permettre à la communauté internationale de recourir aux mesures prévues au Chapitre VII de la Charte permettant d'imposer l'application de ses résolutions et d'obliger la partie intransigeante à respecter la légalité internationale.

M. Elaraby (Egypte)

Tous les éléments militaires extérieurs qui se trouvent actuellement en Bosnie-Herzégovine doivent être désarmés immédiatement, sous supervision internationale totale.

Les mesures prises précédemment par le Conseil doivent être complétées de façon à assurer leur application obligatoire et effective. Il serait utile, voire nécessaire, à cet égard d'interdire l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine aux vols d'agression militaire et de rendre cette interdiction contraignante, conformément au Chapitre VII de la Charte. En outre, des zones protégées devraient être créées en vue de dissuader toute partie externe de violer l'interdiction imposée par le Conseil et de fournir des armes et des équipements militaires à l'une quelconque des parties au conflit à l'intérieur de la Bosnie, ce qui aurait des effets néfastes sur l'équilibre de la force militaire entre les parties et permettrait à l'agresseur d'avoir la suprématie, soit dans le conflit militaire soit dans les négociations politiques en cours.

Le Conseil est prié aujourd'hui d'essayer d'examiner les faits et d'étudier la situation de façon approfondie, afin que les conclusions auxquelles il parviendra l'amène à restaurer la légalité internationale et à faire respecter ses normes. Ce faisant, il démontrera à tous les Etats Membres de l'Organisation qu'il applique des critères uniformes dans toutes les régions du monde et vis-à-vis de tous les Etats du monde sans discrimination ni distinction.

Nos peuples ont suivi avec douleur et préoccupation la succession d'événements tragiques en Bosnie-Herzégovine, et ils sont d'avis que les mesures prises jusqu'à présent par le Conseil manquent encore de cohésion et d'esprit de décision, et ne tiennent pas compte du facteur temps. La flexibilité dont a fait preuve le Conseil dans ses rapports avec la République fédérative de Yougoslavie (Serbie-Monténégro) dure depuis trop longtemps. Il est grand temps que le Conseil envoie le message nécessaire de mise en garde et de dissuasion aux autorités rebelles serbes afin qu'elles respectent les règles du droit international.

Le Conseil doit montrer par ses actions qu'il respecte véritablement l'intégrité territoriale et les frontières de la Bosnie-Herzégovine. Il doit prendre des mesures qui assureront que l'agresseur ne pourra pas cueillir les

M. Elaraby (Egypte)

fruits de son agression, et en faisant respecter ces mesures, il montrera que la communauté internationale refuse tout changement dans les frontières, dans la structure géographique ou dans la composition démographique de la Bosnie-Herzégovine, de même qu'elle rejette toutes les conséquences découlant de pratiques qui constituent des violations du droit humanitaire international. Il obligera toutes les parties à rétablir la situation qui existait avant l'agression.

Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a mentionné le fait que des navires appartenant à une compagnie d'Alexandrie avaient transporté certaines cargaisons vers la Yougoslavie. C'est un fait qui nous a été communiqué par le Comité des sanctions du Conseil. Nous en avons avisé les autorités égyptiennes compétentes, afin qu'elles procèdent à une enquête pour s'assurer de la véracité de ces informations et nous informerons le Conseil des conclusions qui nous parviendront du Caire à ce sujet.

Pour terminer, la délégation de l'Egypte voudrait rendre hommage au rôle de pionnier et à l'extrême courage dont a fait preuve la Force de protection des Nations Unies, à laquelle ont contribué de nombreux pays, y compris l'Egypte. Le mandat de cette force est de faire appliquer les résolutions du Conseil de sécurité et, ce faisant, elle est en butte à des dangers constants.

La délégation de l'Egypte voudrait également exprimer ses remerciements à tous ceux qui travaillent sur le terrain, notamment Mme Ogata, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, les organisations humanitaires, la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et les agences internationales de secours.

Le PRESIDENT : En raison de l'heure avancée, je propose maintenant de lever la séance. Avec l'assentiment des membres du Conseil, la prochaine séance du Conseil de sécurité, au cours de laquelle nous poursuivrons l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour, se tiendra lundi 16 novembre 1992, à 10 heures.

La séance est levée à 18 h 35.